

COMMISSION PERMANENTE

20 septembre 2004

CP 04/09-33

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION
TOURISTIQUE****EQUIPEMENTS DE LOISIRS LIES A L'EAU
ET AMENAGEMENT DE HALTES NAUTIQUES****Communauté de Communes Quercy Rouergue
et Gorges de l'Aveyron****Aménagements sur la plage de la commune de Cazals (2^{ème} tranche)****Année de Préfiguration : Contrat de Pays Midi-Quercy**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du 18 juin 1991, l'Assemblée Départementale a fixé les nouvelles modalités d'intervention du Département en matière de tourisme et approuvé l'arrêté en portant règlement.

· Les modalités d'octroi des aides relatives aux équipements de loisirs liés à l'eau et de haltes nautiques définies selon les articles 40 à 42 de l'arrêté précité sont les suivantes :

✓ **Les équipements de loisirs liés à l'eau** doivent être situés autour des plans d'eau, des bases nautiques ou en bordure de rivières, comprenant une baignade surveillée.

- Le taux d'intervention de l'aide départementale est fixé à 30 % du montant HT. dans la limite d'une dépense subventionnable de 91 500 €HT.et de ses environs).

Conformément à l'arrêté susvisé, section III, articles 11, 12, 13 et 14, le Comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique s'est réuni le 16 décembre 2003 en vue d'examiner le dossier suivant.



Aménagements d'activités liées à l'eau sur la plage de la commune de Cazals (2^{ème} tranche)

L'activité touristique dans les Gorges de l'Aveyron est un vecteur économique important pour l'ensemble de cette région. Le nombre de pratiquants d'activités du canoë-kayak, atout essentiel de la fréquentation (environ 3 000), sans cesse en augmentation, a amené les collectivités locales, regroupées en Communauté de Communes, à aménager des sites d'accueil proches des berges.

La première tranche de l'opération a permis de réhabiliter ou de créer des appontements et des rampes d'accès canoë sur les sites de Varen, Feneyrols et Saint-Antonin, ainsi que de protéger le talus des berges et d'effectuer des plantations sur la plage de Cazals.

La Communauté de Communes souhaite poursuivre cette action notamment sur le site de la plage de Cazals où la fréquentation touristique est importante.

Il s'agit de réaliser, sur les bords de l'Aveyron, une deuxième tranche de travaux complétant la protection du talus des berges et l'apport de plantations réalisées en 2001. Les travaux seront de deux ordres :

- ☐ créer une rampe d'accès canoë depuis la chaussée située en parallèle de l'Aveyron jusqu'à la rivière permettant ainsi une amélioration des embarquements,
- ☐ modifier la structure de la chaussée existante par une chaussée en béton supportant mieux les débordements de l'Aveyron dûs aux fortes crues annuelles.

a) Coût des travaux H.T. :

Le coût prévisionnel de cette deuxième tranche de travaux s'élève à **45 740 €H.T.** décomposés comme suit :

- Décaissement de chaussée et terrassements divers.....	1 040 €
- Muret de soutènement en pierre de pays.....	3 600 €
- Réalisation de la couche de roulement en béton de ciment.....	35 000 €
- Réalisation d'une rampe canoë.....	6 100 €

Total T.T.C.....	45 740 €

b) Plan de financement prévisionnel :

- Autofinancement.....	9 148 €
- Subvention Etat (FNADT).....	9 148 €
- Subvention Conseil Régional.....	13 722 €
- Subvention du Conseil Général (sollicitée)	13 722 €

TOTAL.....	45 740 €

C'est donc une aide départementale de **13 722 €** à parité avec la Région, correspondant à 30 % du montant des travaux H.T. qui est sollicitée pour cette opération inscrite en année de préfiguration du Contrat de Pays Midi-Quercy.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. :

propose d'accorder, à parité avec la Région, une aide départementale de **13 722 €** à la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour cette opération inscrite en année de préfiguration du Contrat de Pays Midi-Quercy.

* * *

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi d'une subvention départementale d'un montant de **13 722 €** à la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour des aménagements d'activités liées à l'eau sur la plage de Cazals (2^{ème} tranche).

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur la nature **2041420** – sous-fonction **94** du Budget Départemental.

- Autorisation de programme 2004.....	55 000 €
- Engagement à ce jour	0 €
- Engagement à la présente Commission	13 722 €
- Disponible sur l'exercice 2004.....	41 278 €

Adopté à l'unanimité.